

Projets du Ministère de la Jeunesse et des Sports
à proposer à la Coopération Canadienne.

=====

1. Construction et équipement des ateliers post-formation (menuiserie et couture).

La formation agricole, artisanale ainsi que sur le mouvement coopératif constitue une des missions essentielles assignées au Ministère de la Jeunesse et des Sports par le Président de la République Rwandaise.

C'est ainsi que plusieurs centres de formation agro-artisanale ont été créés par le Ministère et celui-ci soutient d'autres centres d'initiative privée.

Mais il s'est toujours posé la question du suivi après cette formation; les jeunes n'ayant aucun moyen de se constituer un capital de démarrage pour l'une ou l'autre action, retournent dans leurs familles et subissent le sort des autres jeunes qui n'ont pas bénéficié de la formation ou sont souvent tentés de séjourner dans les centres urbains où ils espèrent trouver des occupations rémunératrices en rapport avec leur formation.

Les offres étant de loin inférieures à la demande, la plupart de ces jeunes ne trouvent pas l'occupation tant espérée et le découragement qui s'en suit peut mener le jeune à n'importe quelle voie (délinquance, banditisme et prostitution non exclus).

C'est pour limiter ces cas de désespoir que le Ministère de la Jeunesse et des Sports compte appuyer les jeunes issus des Centres de Formation par la création d'ateliers coopératifs à côté des Centres de formation.

Il est demandé à la partie canadienne de nous aider à construire, équiper et lancer le fonctionnement de 7 ateliers de menuiserie et de couture qui serviront les jeunes issus des Centres de formation gérés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (GACULIRO, SHYOGWE, KABARE, KARAGO, NDAGO, MASAKA et KIZIGURO).

Le montant total demandé s'élève à 23.157.345 FRW dont le détail est annexé au présent memorandum (cfr annexe I).

Dans le domaine sportif et culturel, nous souhaitons que le CANADA nous aide à la réalisation de deux projets.

Il s'agit de :

2. Construction de Stades Régionaux.

Les sports et loisirs ne doivent pas être l'appanage de la capitale mais doivent s'étendre dans toutes les Communes du Pays tel que nous le demande le Chef de l'Etat.

Pour permettre aux Préfectures de mettre sur pied des équipes représentatives en Athlétisme, en F.B., en B.B. et en V.B., il importe de doter chaque Chef-Lieu de Préfecture d'une infrastructure sportive polyvalente bien aménagée, comprenant les caractéristiques suivantes :

- Terrain de F.B. avec une piste d'athlétisme avec éclairage artificiel
- Une tribune
- Des aires de lancement, sautoirs et sauts
- Des vestiaires, douches et sanitaires
- Locaux d'entreposage de matériel d'entretiens
- Parking.

Un plan modèle adaptable suivant chaque emplacement devra être réalisé par les Services Techniques du Ministère des Travaux Publics.